



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

RÈGLEMENT RMU-2025

RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance régulière du conseil, tenue le 9 juin 2025, le **règlement RMU-2025 relatif à la Sécurité et la Qualité de Vie**.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville situé au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 2^e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Manon Jobin
Directrice des finances
Trésorière-greffière